

avait annoncé à grand tapage. En outre, ces contribuables surtaxés qui, (comme l'a indiqué hier le député de Wetaskiwin, (M. Thomas) versent au fisc \$5 pour tout dollar qu'ils versaient en 1939 aux fins de la défense, se sentirent indignés. Nul débat aux Communes, ni, semble-t-il nulle explication, ne pourront faire renoncer le public à un sentiment qui a poussé des racines profondes. Même en laissant de côté le rapport Currie, les preuves s'accumulent qui montrent que les choses clochent sérieusement dans le domaine du programme de défense du Canada.

Je répéterai même ce que j'ai dit, le 26 novembre, en ce qui a trait aux constructions relatives à la défense. A ce moment-là, j'avais dû parler longuement d'une situation qui m'avait étonné et bouleversé au sujet des constructions relatives à la défense. Depuis, j'ai reçu beaucoup de renseignements qui motivent davantage une enquête et confirment ce que j'ai dit alors. Je ne suis pas enclin à la suspicion; mais je dois dire que, selon moi, cet amendement que propose le Gouvernement vise, je ne dirai pas "une fin", mais certaines "conséquences": éviter une enquête qui, à mon avis, relèguerait le rapport Currie dans l'ombre.

On nous a dit que le rapport Currie révèle qu'une situation plutôt anormale ne permettrait pas aux enquêteurs de remonter d'une façon exacte à la source d'une perte d'environ \$50,000. J'ose affirmer qu'à Penhold uniquement, un tel montant ne serait rien auprès de ce que j'ai eu personnellement l'occasion de constater. Admettons qu'on a remédié à la situation dans une certaine mesure. Je me suis surtout appliqué à cette tâche et je sais fort bien qu'on y a vu, lorsque la question a été mise à jour, et que la situation s'est grandement améliorée. Je n'hésite pas à le déclarer car, en somme, je désire que le contribuable obtienne pleine valeur pour chaque dollar affecté à la défense. Tel est le principe dont je m'inspire. J'aurais pu régler la situation autrement si j'avais eu d'autres intentions. Je le répète, je suis heureux de constater qu'on a commencé d'appliquer certaines mesures et d'apporter des rectifications, mais je ne suis pas encore complètement satisfait de la situation. Il est déplorable que, dans ce cas, le cheval soit sorti avant que la porte fût fermée. Certains événements qui se sont produits à cet aéroport ou cette station d'atterrissage n'ont pas leur raison d'être, et je sais qu'il s'en produit également dans d'autres établissements au Canada.

Après le dépôt du rapport et l'ajournement de la Chambre pour le congé de Noël, les

journaux nous ont appris,—et parfois ils ne se trompent pas beaucoup lorsqu'ils indiquent ce qui se passe dans les coulisses,—que le Gouvernement cherchait désespérément une échappatoire en ce qui concerne le rapport Currie. Pour ma part, je conclus qu'il a songé à l'échappatoire suivante: nous proposerons un amendement afin que le comité des dépenses aux fins de la défense ne soit pas autorisé à faire porter son examen sur tous les domaines qu'il voudra et, ainsi, il sera obligé de s'en tenir au rapport Currie.

Ce qui est étonnant, c'est que M. Currie ait fait un rapport sur la situation et que nous ayons ce rapport. Nous connaissons les 44 recommandations qu'il a formulées. Le ministre nous a affirmé que 27 d'entre elles avaient déjà été appliquées avant même la réception du rapport. Je suppose qu'il a voulu aussi nous faire croire par ses déclarations que les 44 avaient probablement été toutes appliquées alors. Je l'espère, mais cela ne fait qu'accentuer le caractère anormal de cette façon de procéder, monsieur l'Orateur.

C'est mardi soir, je crois, que le ministre a proposé son amendement en terminant son discours. Il n'a pas exposé en détails ses idées sur le travail du comité en ce qui a trait au rapport de M. Currie, bien que je me rappelle qu'en parlant du barrage il a indiqué que le comité pourrait étudier la question. Mais le ministre a fourni lui-même une explication que j'espère être juste.

Veut-on simplement que le comité ratifie les mesures qui ont été adoptées, selon le ministre? Au fond, quel est le but de l'amendement? Si l'on doit faire d'autres enquêtes sur les services des travaux de l'Armée, je suis absolument convaincu, pour ma part, que pour qu'elles vaillent...—j'allais employer des termes qu'on jugerait sans doute contraires au Règlement,—pour qu'elles aient la moindre valeur, une enquête judiciaire est nécessaire.

A la suite d'une lettre anonyme reçue en 1951, signalant des irrégularités, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a chargé M. Currie de faire enquête. J'ai toute raison de croire que M. Currie est très compétent et qu'il était entouré d'un personnel compétent quand il a mené son enquête. On nous a entretenus à maintes reprises des difficultés extrêmes auxquelles M. Currie s'est heurté dans la recherche des renseignements qu'il a finalement réussi à se procurer. Tous ceux qui ont fait partie du comité chargé d'étudier les dépenses aux fins de la défense seront forcés de conclure que le comité s'embourbera fatalement car il ne peut rien faire d'autre.